

Lettre d'information municipale Choley-Ménillot

<https://www.facebook.com/mairiedecholoymenillot/>

Juillet 2020 n°20

LE POINT SUR L'ENTRETIEN DU CIMETIÈRE...

Depuis le 1er janvier 2017 et la loi «Zéro pesticide», la réglementation nous impose de plus utiliser de désherbant pour l'entretien des espaces verts de la commune. Depuis, par manque d'anticipation, chaque année, nous constatons la difficulté d'entretenir notre cimetière avec notamment des herbes folles qui envahissent les allées et les espaces entre les tombes. Phénomène qui a été accentué avec le confinement et le retard pris dans l'entretien des espaces verts du village, mais aussi par le manque d'équipement de désherbage mis à la disposition de l'employé communal. Comme vous, nous trouvons cette situation inacceptable pour ce lieu de mémoire. Il faut revoir complètement l'entretien du cimetière en tenant compte de ces nouvelles contraintes.

Pour remédier à ce problème, nous avons confié à l'**Esat d'Allamps** la mission de reprendre la taille de tous les massifs, de remettre en état le jardin du souvenir et le sentier menant au cimetière. En complément, la commune a fait l'acquisition pour l'employé communal d'un outil de désherbage mécanique performant et adapté au sol caillouteux. Dans les années à venir, il faudra poursuivre cette effort de mécanisation de l'atelier communal. En parallèle, pour simplifier l'entretien, nous avons aussi le projet d'installer des plantes couvre-sol, pour limiter la repousse des herbes. Ce travail de long terme que nous engageons permettra de redonner à ce lieu de recueillement un aspect paysager, où la nature a toute sa place.

Mais pour que tout ce travail prenne de l'ampleur, nous avons besoin de l'aide de tous les usagers. Si chaque propriétaire effectue l'entretien autour de son monument, alors rapidement notre cimetière retrouvera un aspect conforme à vos attentes.

C'est dans cet esprit que

nous vous invitons à participer au

CHANTIER DE NETTOYAGE DU CIMETIÈRE SAMEDI 1 AOÛT DE 9H À 12H.



Rendez-vous au cimetière. Pensez à prendre vos outils de jardinage, la commune s'occupera des boissons.

PORT DU MASQUE obligatoire en lieux clos

À compter du 20 juillet 2020, toute personne de 11 ans et plus doit porter un masque dans les lieux publics clos, en complément de l'application des gestes barrières. **Vous pouvez toujours vous procurer des masques en tissus réutilisables à la mairie au moment des permanences. N'hésitez pas.**



Taille des massifs par l'ESAT d'Allamps

LE COMPTEUR LINKY EN QUESTION...

L'état a décidé de généraliser l'installation des compteurs électriques Linky sur l'ensemble du territoire d'ici 2021. Enedis en charge de l'exploitation du réseau électrique a missionné des prestataires pour faire cette intervention chez tous les habitants du village dans les mois à venir. Cependant le déploiement du compteur Linky suscite de plus en plus de questions, voire des inquiétudes. Afin de répondre à toutes ces interrogations, nous vous proposons deux temps d'information en mairie en présence d'un agent ENEDIS.



RÉUNIONS D'INFORMATION COMPTEUR LINKY :

- **Lundi 27 juillet de 10h à 12h**
- **Mercredi 29 juillet de 17h à 18h30**

Le port du masque est obligatoire ainsi que les règles de distanciation.

FÊTE NATIONALE - 13 JUILLET

Vous avez été nombreux à partager un moment festif à l'occasion de la fête nationale organisée par le Foyer Rural et la municipalité. Tout l'après midi, les bénévoles se sont activés pour décorer la place avec des projecteurs et des fanions aux couleurs bleu, blanc et rouge. Le Foyer Rural avait invité un stand forain et des «food-trucks» pour la restauration, sorti l'Abreuvoir pour les boissons et une sono pour diffuser de la musique d'ambiance. Malgré la contrainte du port du masque obligatoire pour rentrer sur la place de la mairie, vous avez respecté les règles imposées par la préfecture. Cette soirée nous a permis de retrouver une vie presque normale et des moments conviviaux pour nous rencontrer et discuter. **Un grand merci pour votre civisme et pour le travail des bénévoles.**



FÊTE PATRONALE - Les forains au rendez vous

La commune avait décidé de maintenir l'organisation de la fête patronale malgré les contraintes sanitaires. Après un premier contact, les forains ont tous répondu favorablement, trop heureux de retrouver une activité économique après plusieurs mois de confinement. Rapidement ils ont installé les manèges sur la place de la mairie, et pendant 5 jours la fête a battu son plein. Autos-tamponneuses, trampoline, pêche à la ligne et autres manèges ont fait le plein de visiteurs. Vous n'avez pas hésité à vous déplacer pour venir profiter des attractions nombreuses cette année. Rendez-vous est pris pour l'année prochaine.

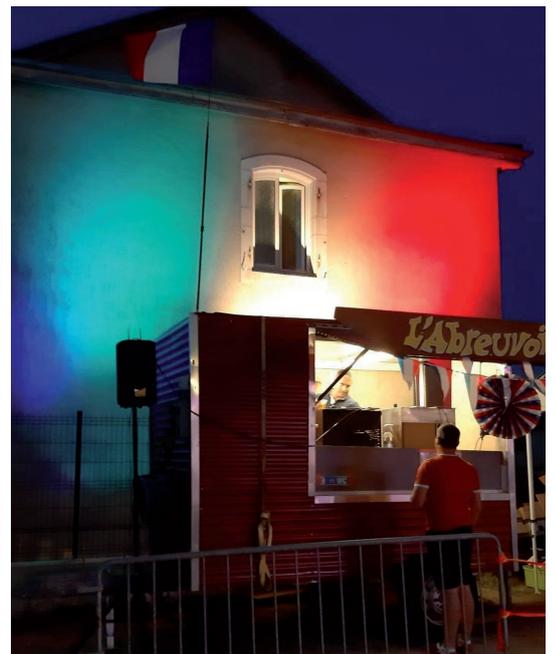


Photo A.Lies - Est Républicain 29 juin 2020

ALERTE SÉCHERESSE :

Compte tenu de la situation hydrologique et météorologique, la préfecture nous informe que nous passons en situation d'alerte sécheresse. Il est demandé aux usagers de limiter provisoirement l'usage de l'eau.

Dans ces conditions, il est interdit de laver les véhicules hors des stations de lavage, de remplir les piscines privées et publiques, de nettoyer les espaces extérieurs (voiries, terrasses, façades, toitures...), d'arroser les pelouses, jardins, espaces verts publics et terrains de sport entre 10h et 18h.



BIEN VIVRE ENSEMBLE...

Peut-on brûler des déchets verts dans son jardin (feuilles, herbes sèches, branches...) ?

Non (Cirulaire du Ministère de l'Intérieur du 18 novembre 2011), il est interdit

- de les brûler à l'air libre,
- de les brûler avec un incinérateur de jardin.

Les fumées sont gênantes pour le voisinage et dégagent des substances toxiques.

Que faire de ses déchets verts ?

Il est possible :

- de les utiliser en paillage ou en compost car ils sont biodégradables,
- de les déposer sur la plate-forme de déchets verts de Domgermain conformément aux règles mises en place par la communauté de communes.